



LE CLUB PHILATÉLIQUE DE SARCELLES ET ENVIRONS

ORGANISE

**ESPACE Marcel Pagnol
Rue Gounod
VILLIERS-LE-BEL**

LE 7 OCTOBRE 2023

**son 5ème SALON
des Collectionneurs
ET EXPOSITION PHILATÉLIQUE**

**Timbres - Cartes postales – Numismatique
Capsules de Champagne – Télécartes
Pin's – Fèves - etc ...**

Ouverture au Public de 9h30 à 17h30

ENTRÉE GRATUITE

**Renseignements au
06.03.35.73.90**

**Réalisation: CLUB PHILATÉLIQUE DE
SARCELLES ET ENVIRONS**

Ne pas jeter sur la voie publique

AVEC LE CONCOURS DE :

LA SOCIÉTÉ PHILATÉLIQUE LANGUEDOCIENNE
22, rue Lafayette 75009 PARIS - ☎ 01 42 46 99 30

LA PARTICIPATION:

De Monsieur le Maire de VILLIERS-LE-BEL et des Services Municipaux

L'AIDE DE LA PRESSE PHILATÉLIQUE et en particulier:

L'ÉCHO DE LA TIMBROLOGIE - ATOUT TIMBRES

LA PHILATELIE FRANCAISE – GAPHIL INFO

L'AIDE DE LA PRESSE "COLLECTIONS" ET SITES INTERNET:

CHINAMBULE

LE CHINEUR

CARTES POSTALES ET COLLECTION

<http://www.coppoweb.com>

<http://vide-greniers.org>

www.pointsdechine.com

L'AIDE DES JOURNAUX RÉGIONAUX et en particulier:

LE PARISIEN LIBÉRÉ - Val d'Oise

LA GAZETTE DU VAL D'OISE

RÈGLEMENT INTERIEUR DU SALON DU 7 OCTOBRE 2023

Art 1: La manifestation organisée par Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs - a pour but de mieux faire connaître la philatélie et les collections - sauf les armes, tout ce qui concerne le nazisme, les animaux - d'effectuer des échanges entre collectionneurs et amateurs et de participer à l'animation culturelle de la Ville.

Art 2: L'attribution des places est effectuée par le Club Philatélique de Sarcelles et Environs en tenant compte dans la mesure du possible des souhaits des exposants.

Art 3: L'exposant doit être majeur ou accompagné d'un adulte. Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de l'emplacement sans l'autorisation du Club Philatélique de Sarcelles et Environs. La mise en place s'effectue à partir de 8 h00. Le démontage aura lieu après la fermeture au public.

Art 4: L'exposant est tenu d'avoir une présence permanente à son stand. L'étiquetage tarifaire est obligatoire. Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs décline toute responsabilité concernant le vol, la perte, la casse ou autres dégradations causés aux objets exposés et chaque participant fera son affaire personnelle des assurances à souscrire dans ces différents domaines.

Art 5: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs ne peut se substituer aux exposants quant aux obligations légales en vigueur qu'ils sont tenus de remplir pour se livrer à une telle manifestation (services fiscaux, douaniers et contributions).

Art 6: Le fait de participer à cette manifestation implique de la part de l'exposant une acceptation totale des présentes conditions et un engagement à les respecter.

Art 7: Toute vente de confiserie, loterie, alimentation, restauration et/ou boisson est réservée aux organisateurs.

Art 8: En cas de demande importante, le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit de limiter le nombre de mètre(s) par participant.

Art 9: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qu'il jugerait utile et de décider souverainement de tous les cas imprévus, et en particulier de refuser ou d'exclure un exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation et ceci sans indemnisation d'aucune sorte.

Art 10: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs se réserve le droit de vérifier l'inscription au Registre du Commerce d'un exposant ou de son représentant.

Art 11: Pour toute annulation de sa réservation, l'exposant ne pourra prétendre à aucun remboursement passée la date du 4 octobre 2023.

Art 12: Le Club Philatélique de Sarcelles et Environs (CPSE) est susceptible de prendre des photos de cette manifestation qui pourront être utilisées exclusivement sur son site ou dans son journal Phila-Sarcelles à titre d'information sur ses activités. En participant à ce "Salon des collectionneurs", vous acceptez implicitement cette publication restreinte. Bien entendu, il ne peut s'agir que de vues d'ensemble et non de portraits ciblés et dans tous les cas, le Club Philatélique de Sarcelles et Environs (CPSE) s'engage à respecter la dignité de la personne ainsi que tous les principes de droit comme le droit à l'oubli.

J'autorise donc le CPSE à utiliser mon droit à l'image pour tous ses supports de communication.

En cas de désaccord, nous vous remercions de vous faire connaître à l'accueil le jour du Salon.

A.....le.....

"Lu et Approuvé"

Signature